



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de la commune de Ua Huka
séance du 12 février 2026

NOMBRE DES MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
14	14	14

Présents
OHU Nestor AUNOA Ranka FOURNIER Sylvain TEIKITEEPUPUNI Paul BROWN André TEATIU Roland BROWN Gabrielle SCALLAMERA Florentine TEIKITEEPUPUNI Firmin TEATIU Anne-Marie TEPEA André TAMARII Noéline TEATIU Antonina KAIHA Anne-Marie

Absents excusés

Absents

Secrétaire de séance
Sylvain FOURNIER

objet
Délibération 002/2026 Portant création d'un poste budgétaire d'agent – Cadre d'emploi « Exécution » (catégorie D) – Spécialité technique – Service scolaire.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'Etat via le portail @CTES :
Le 12 FEV. 2026
Et publication ou notification
Du

L'an deux mille vingt-six, le 12 février, le conseil municipal de la commune de Ua Huka, régulièrement convoqué le 06 février 2026 (affichage le 06 février) conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales, s'est assemblé dans le lieu habituel de séances, sous la présidence de Monsieur Nestor OHU, Maire

Exposé des motifs

M. le maire rappelle qu'il appartient à l'organe délibérant de la commune de créer les postes budgétaires permettant de recruter des fonctionnaires. Par nécessité de service, il est proposé de renforcer le service technique – service scolaire par la création d'un poste de catégorie D, au grade d'agent.

VU

- ✓ le Code général des collectivités territoriales ;
- ✓ l'ordonnance n°2005-10 du 4 janvier 2005 portant statut général des fonctionnaires des communes et des groupements de commune de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- ✓ la loi n°2011-664 du 15 juin 2011 actualisant l'ordonnance sus citée ;
- ✓ le décret n°2011-1040 du 29 août 2011 fixant les règles communes applicables aux fonctionnaires des communes et des groupements de communes de la Polynésie française ainsi que de leurs établissements publics administratifs ;
- ✓ l'arrêté n°119 DIPAC du 5 juillet 2012 fixant le statut particulier du cadre d'emplois « exécution » ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré

RESULTAT DU VOTE	POUR	CONTRE	ABSTENTION
	14	00	00

Article 1 APPROUVE la création d'un poste budgétaire d'Agent au tableau des effectifs de la commune de Ua-Huka.

Article 2 DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant à l'emploi et au grade ainsi créés sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Article 3 DIT que conformément aux dispositions des articles 421-1 et 421-4 du code de justice administrative, le tribunal administratif de la Polynésie française peut-être saisi par voie de recours formé et/ou de télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr formé contre la présente décision, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication .

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits et ont signé au registre les membres présents.

Le Maire

Nestor OHU



RF Dépôt POLYNESIE FRANCAISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 13/02/2026 987-200013605-20260212-DE_02_2026-DE